



Separation et biens communs

Par **bonyeti**, le **14/01/2010** à **08:20**

Bonjour,

mon ami et moi sommes séparés depuis juin, or nous avons acheté une maison dont je souhaiterai aujourd'hui me défaire. Problème il ne veut pas vendre à perte malheureusement la crise est là et je voudrais récupérer ma part qui est supérieure à la sienne.

Peut il m'empêcher de vendre à perte. Puis je trouver près de chez moi des consultations gratuites chez un avocat ? Cette maison représente toutes mes économies, je suis désespérées.

Merci de votre réponse

Bonyeti

Par **jeetendra**, le **14/01/2010** à **11:33**

[fluo]Ordre Des Avocats du Barreau de Bonneville et des Pays du Mont-Blanc[/fluo]
Quai Du Parquet, 74130 Bonneville (Haute-Savoie)
Tél.: 0450971297

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE ANNECY[/fluo]
17 rue de la Paix - 74000 ANNECY
Tél. : 04 50 45 89 29

[fluo]CIDFF HAUTE-SAVOIE[/fluo]
1 rue Louis Armand - 74000 ANNECY
Tél. 04 50 09 52 40

Bonjour, prenez contact avec un avocat pour une étude de votre dossier (indivision, séparation, etc.), adresses ci-dessus, courage et bonne journée à vous.